

Plan Local d'Urbanisme

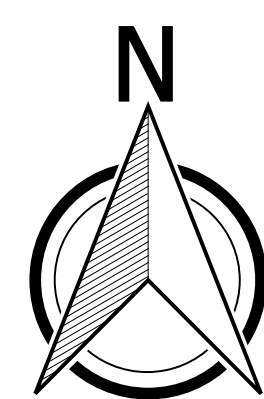
LES CONTAMINÉES-MONTJOIE

MODIFICATION N°3

CONTAMINANTES

DOCUMENT GRAPHIQUE REGLEMENTAIRE

Plan de zonage



PROCÉDURES N°4.2 Plan approuvé le 08.11.2017	
ÉCARTÉ 15/0005 Modification n°1 approuvée le 26.05.2025 Modification n°2 approuvée le 26.05.2025 Modification n°3 approuvée le 26.05.2025	ÉCARTÉ 15/0005 Modification n°1 approuvée le 26.05.2025 Modification n°2 approuvée le 26.05.2025 Modification n°3 approuvée le 26.05.2025
CONCEPTION SE DESSEN TCO Territoires verticaux domaine aménagement urbanisme	POUR CACULER Quasi-régularité Remarque sur approbation : L'annexe 10
MISE À JOUR DU SMT	MISE À JOUR DU SMT

[illegible]

MIXITE SOCIALE ET FONCTIONNELLE

-  Secteurs de développement et préservation de la diversité (Article L151-16)
- EQUIPEMENTS, RESEAUX ET REMPLACEMENTS RESERVES**
 -  Emplacements réservés aux voies, cheminements, ouvrages publics (Art L151-38 / R151-47) Voir liste ci-contre

VOIES

- Tracé de la Via Montjoie
- Tracé variante de la Via Montjoie

AUTRES INFORMATION

- Bords existants
- Bâtiments d'exploitation

VOIES

- Tracé de la Via Montjoie
- - - Tracé variante de la Via Montjoie

AUTRES INFORMATIONS

- Hôtels existants
- Bâtiments d'exploitation

VOIES

- Tracé de la Via Montjoie
- - - Tracé variante de la Via Montjoie

AUTRES INFORMATIONS

- Hôtels existants
- Bâtiments d'exploitation

Autres informations

 Hôtels existants

 Bâtiments d'exploitation

ZN DES ZONES NATURELLES

N° - STECAL n°1 : Aire sportive et de loisirs dédié au patin à glace

N° - STECAL n°2 : Domaine nordique

N°mb - STECAL n°3 : Aménagement du futur bâtiment d'accueil du Parc Vertueux et Patrimoine naturels

N° - STECAL n°4 : Aménagement et extension des bâtiments existants à destination de la restauration

N° - STECAL n°5 : Lieu d'hébergement touristique

N°est - STECAL n°5 à 12 : Extension des restaurants et refuges d'alpage

N°est1 - STECAL n°13 : Aménagement du bâtiment existant pour un usage agricole ou son changement de destination avec extension pour un usage d'hébergement touristique et/ou de restauration d'alpage

N° - STECAL n°14 : Réaménagement d'un restaurant d'alpage

N° - STECAL n°15 : Construction d'un équipement public

INTERDICTION - LIMITATIONS DES USAGES ET AFFECTATIONS DES SOLS

1/ RISQUES NATURELS (voir le PPRN en annexes du PLU)

2/ PROTECTION DES RESSOURCES EN EAU

Péri-mètre de protection immédiate des captages

Péri-mètre de protection rapprochée des captages

Péri-mètre de protection éloignée des captages

3/ PRESERVATION DE LA TRAME VERTE ET BLEUE, DE LA BIODIVERSITE

Espaces boisés classés (L113-1 / R151-31)

Secteurs de pelouses sèches à préserver (Art R151-31-2°)

DISPOSITIONS RELATIVES A L'APPLICATION DE LA LOI MONTAGNE

Plans d'eau de faible importance exclus de l'article L122-12

ZONES AMENAGEES POUR LA PRATIQUE DU SKI SECTEURS RESERVES AUX REMONTES MECANIQUES (ART L151-38 / R151-48-3°)

Domaine nordique, ski joering, ski roue, tremplin de saut

Domaine alpin

Pistes ski alpin

Remontées mécaniques

QUALITE DU CADRE DE VIE

Patrimoine bâti à préserver, à mettre en valeur (Art L151-19 / R151-41)

Démolition subordonnée à la délivrance d'un permis de démolir. Travaux non soumis à permis de construire préalable d'une déclaration préalable

Péri-mètre de protection de 500 m autour de la chapelle Notre Dame de la Gorge

Zone d'implantation des constructions

Chênes des hameaux anciens

QUALITE DU CADRE DE VIE

- Patrimoine bâti à préserver, à mettre en valeur (Art L151-19 / R151-41)
- Démolition subordonnée à la délivrance d'un permis de démolir. Travaux non soumis à permis de construire précédés d'une déclaration préalable
- Périmètre de protection de 500 m autour de la chapelle Notre Dame de la Gorge
-  Zone d'implantation des constructeurs
- ***** Chemins des hameaux anciens

zones naturelles :

Le territoire des Contamines-Montjoie est couvert par un PPRN approuvé par A.P. 016-1124

et reporté au règlement du PPRN valant servitude d'utilité publique et joint en annexe du règlement.

ZONES URBAINES

- UA - Zone du centre village
- UB - Zone à dominante résidentielle mixte en extension du centre village
- UC - Zone à dominante résidentielle mixte
- UCa - Zone en vigueur dans le POS des Contamines-Montjoie approuvé le 26 mai 1978
- UCN - Zone de hameaux anciens
- UH - Zone à vocation d'hébergement hôtélier et touristique
- UI - Zone à vocation d'hébergement hôtélier et touristique en centre village
- UI - Zone d'activités économiques

ZONE A URBANISER

- Ala - Zone à urbaniser ouverte avec OAP sans règlement (cf dossier n°3 du PLU)

ZONES AGRICOLES

- A - Zone agricole
- Ap - Secteur agricole avec enjeu de préservation des coupures vertes
- Ar - Secteur agricole en réserve de biodiversité
- Arb1 - Secteur agricole en réserve de biodiversité (dans la Réserve Naturelle)
- Ar2 - Secteur agricole dédié au stationnement temporaire en zone agricole

ZONES NATURELLES

- N - Zone naturelle
- Nb - Zone naturelle de réserve de biodiversité
- Nr - Zone naturelle réservée à la sécurisation du village vis à vis des laves torrentielles du Nant d'Armanette
- Nc - Zone naturelle dédiée aux équipements publics et d'intérêt collectif
- Nco - Zone de continuité écologique le long des torrents
- Nzh - Zone humide à préserver
- Nt - Aire de stationnement en zone naturelle (aire à ramènerage sur le plan paysager)
- Nl - Aire sportive et de loisirs de plein air
- NbP - Aire sportive et de loisirs de plein air en réserve de biodiversité
- Nc - Zone de camping autorisé
- Npmb - Secteur dédié à l'aménagement d'un parc botanique
- Nmc - Zone naturelle faisant l'objet d'une mesure de compensation
- NX - Zone NDI en vigueur dans le POS des Contamines-Montjoie approuvé le 26 mai 1978

 Bâtements autorisés à changer de destination en zones agricoles et naturelles

